

<b>Zeitschrift:</b>	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
<b>Band:</b>	35 (1978)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Strabon 12, 3, 14 : deux mots inédits sur l'histoire d'Amisos
<b>Autor:</b>	Lasserre, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-27782">https://doi.org/10.5169/seals-27782</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Strabon 12, 3, 14: deux mots inédits sur l'histoire d'Amisos

Par François Lasserre, Lausanne

Depuis la publication intégrale du palimpseste de Strabon par Wolfgang Aly<sup>1</sup>, la restauration des passages les plus corrompus de la Géographie ne ménage plus guère de surprises, mis à part les livres 7 à 9, dont seul quelque nouveau papyrus toujours possible permettrait de suppléer les nombreuses lacunes<sup>2</sup>. Il arrive cependant ici et là qu'on trouve en défaut les lectures de ce document proposées par son éditeur aux endroits où il reste unique témoin, c'est-à-dire partout où le copiste de l'archétype en minuscule des manuscrits byzantins, postérieur de trois siècles et demi<sup>3</sup>, a sauté quelques mots par inadvertance. Le livre 12 en fournit précisément un intéressant exemple, dont j'ai plaisir, en raison de son retentissement sur l'histoire des établissements grecs du Pont-Euxin, à offrir la primeur en hommage à l'éminent historien de l'antiquité dédicataire de ce fascicule.

En 12, 3, 14, décrivant Amisos d'après le Périple d'Artémidore et empruntant à la même source quelques informations historiques, Strabon cite Théopompe: Φησὶ δ' αὐτὴν Θεόπομπος πρώτους Μιλησίους κτίσαι < . . . > Καππαδόκων ἄρχοντα, τρίτον δ' ὑπ' Ἀθηνοκλέους καὶ Ἀθηναίων ἐποικισθεῖσαν, Πειραιᾶ μετονομασθῆναι. Reconnue de longue date, la lacune admise par tous les éditeurs a fait l'objet de diverses tentatives de restitution, dont la plus ancienne – et la plus courte! – remonte à Georges Chrysococcès, le maître de grec de François Filelfe, dans l'exemplaire de la Géographie qu'il copie pour son élève en 1423, aujourd'hui le Scor. gr. T II, 7 (= *i* des éditeurs): κτίσαι καὶ Καππαδόκων. En 1446/7, le diacre Théodore Agallianos supplée καὶ εἴτα τὸν dans l'exemplaire qu'il copie pour Cyriaque d'Ancône, le Laur. 28, 15 (= *z*), corigeant aussi πρώτους en πρῶτον, alors qu'il n'était pas intervenu dans le Marc. gr. 606 (= *e*), copié par lui un peu plus tôt dans l'année 1446, et avait sauté Καππαδόκων ἄρχοντα, remplaçant alors τρίτον par ὕστερον, dans le

1 *De Strabonis codice rescripto* (Città del Vaticano 1956).

2 Le premier papyrus connu, *P. Colon. inv. 5861*, publié par B. Krebber dans ZPE 9 (1972) 204–221, a restitué un passage inédit de la fin du livre 7. Deux autres encore à l'étude, signalés en Angleterre, concernent les livres 2 et 9.

3 On doit à A. Diller, *The Textual Tradition of Strabo's Geography* (Amsterdam 1975), la dernière analyse de la tradition byzantine et la conclusion reprise de travaux antérieurs que son archétype a été calligraphié chez Photios (pp. 27–31). Quant à la date du palimpseste, qu'il fixe sans autre précision au Ve siècle (p. 21) alors qu'Aly, op. cit. XIII, s'était prononcé pour la fin de ce siècle, je suis enclin à la faire descendre jusqu'environ 510 dans l'hypothèse qu'il est contemporain des *Ethnica* de Stéphane de Byzance et en général du renouveau de culture classique qui caractérise le début du VIe siècle.

Laur. 28, 19 (= x), également copié en 1446, après *e* mais avant *z*. Recommandant εῖτα dans son édition de 1587, Casaubon ajoutait cependant: *deesse autem videtur nomen illius Cappadociae regis*, opinion reprise par Jacoby dans sa note critique au fragment de Théopompe (FGrHist 115 F 389), comme si, κτίσαι demeurant nécessairement sous-entendu, Amisos avait fait l'objet de deux fondations successives, l'une par les Milésiens, l'autre par le Cappadocien.

Le palimpseste répond en partie à l'attente de Casaubon, mais il donne raison à Kramer qui, dans son édition de 1847, supposait la perte d'une phrase plus longue à côté du nom visiblement omis. Il présente, en effet, près de deux lignes de texte dont le dernier mot a la même désinence que κτίσαι, cause ordinaire d'une omission par homéotélete. Aly les transcrit comme suit:

ΕΡΥΜΑ Δ' ΙΠΠΥΝ ΙΣ[ΧΥ-  
ΠΟΝ ΕΠΑΥΞΗΣΑΙ

L'E et les deux lettres pointées au début de la première ligne précèdent un groupe ΜΑΔ bien visible sur l'original comme sur la photographie à l'infra-rouge que j'en possède, tirée du négatif même qu'avait fait exécuter Aly, mais occupent un espace trop exigu: à la ligne suivante, le même espace suffit seulement à ΡΟ. Il n'y a pas place non plus pour ΞΥ à la fin de la première ligne. Opérant sur l'original avant que ne fût sortie de presse l'édition d'Aly, j'avais déchiffré pour ma part

..ΜΑΔΗΝ Δ' ΥΣΤΕ-  
ΠΟΝ ΕΠΑΥΞΗΣΑΙ

La vérification sur photographie a confirmé cette lecture en tout point et permis de compléter en Τ[Ι]ΜΑΔΗΝ le nom du «chef» (ἀρχῶν) des Cappadociens. Du Τ initial subsistent la hampe, parfaitement rectiligne, absolument parallèle aux hampes des lettres similaires dans le même mot (Μ, Η, Ν), et le linteau, complet à gauche, y compris son appendice ornemental, presque entièrement effacé à droite. Au sommet de l'I correspond peut-être un élément de hampe qui se laisse facilement isoler d'autres traits, mais le réactif appliqué sur une partie de cette page par Angelo Mai a provoqué de tels dégâts à l'endroit de cette lettre que toute tentative d'identification s'expose à l'erreur. En revanche, l'espace à disposition s'avère trop étroit pour toute autre voyelle que l'I, ce qui suffit à garantir la conjecture. Pour le reste de la ligne, aucune lettre ne fait vraiment difficulté, si ce n'est qu'on ne distingue en général que les pleins et non les déliés. Le déchiffrement proposé par Aly ne résiste pas à l'examen. Il faut lire Τιμάδην δ' ὑστερον ἐπαυξῆσαι.

Cela dit, que nous apprend le texte ainsi rétabli? La notice de Théopompe nous a conservé sans doute le souvenir des seuls événements remarquables de l'histoire d'Amisos avant le IVe siècle: sa fondation par les Milésiens, l'agrandissement de son territoire avec l'accord des Cappadociens gouvernés par un certain Timadès et l'arrivée des colons athéniens avec Athénoclès suivie de

l'adoption d'un nom nouveau, Pirée. Deux de ces événements peuvent être datés, celui de la fondation dans les premières années du VI<sup>e</sup> siècle, grâce aux témoins archéologiques<sup>4</sup>, et celui de l'installation des clérouques athéniens en 437<sup>5</sup>. Quant à l'intervention des Cappadociens, faute d'en connaître l'objet on n'en pouvait évidemment fixer l'époque. Ainsi G. Hirschfeld écrivait-il en 1894 dans l'article «Amisos» de la *Realencyclopädie*, col. 1839, 16: «Dann scheint ein kappadokischer Fürst als Eroberer oder Besiedler genannt zu sein.» La nouvelle donnée apportant une réponse sur l'essentiel, à savoir le contenu historique du fait, il reste à l'exploiter dans le cadre encore imprécis de la colonisation du littoral méridional de la Mer Noire, c'est-à-dire à en dégager par l'analyse les éléments implicites.

Commençons par ἐπαυξῆσαι! Alors que la lecture vicieuse proposée par Aly évoquait le renforcement du rempart de la cité fondée par les Milésiens, le texte original mentionne seulement un agrandissement, que son indétermination oblige à rapporter plutôt à un cadeau de territoire correspondant à une augmentation de la population. Il n'y a pas d'autre signification possible au verbe ainsi employé absolument dans un tel contexte. Logiquement, cette augmentation devrait résulter de l'arrivée d'un nouveau groupe de colons si la notice laissait entendre que Timadès fût un œciste grec; la typologie de l'histoire des colonies dans la littérature grecque le voudrait aussi. Mais Καππαδόκων ἄρχοντα, dans cette hypothèse, pose un problème dont la complexité oblige à embrasser un plus vaste horizon: dans quelle phase de l'histoire de la Cappadoce les relations de la population indigène avec les colons grecs ont-elles permis ou rendu souhaitable de part et d'autre le développement d'Amisos?

A première vue, Καππαδόκων ἄρχοντα semble désigner le détenteur du pouvoir en Cappadoce, soit au niveau local – le «prince» de Hirschfeld –, soit à la tête de l'état suzerain ou vassal – le «roi» de Casaubon. L'absence d'article devant Καππαδόκων, dans un résumé surtout, et s'agissant d'un nom propre, n'impose pas nécessairement la traduction «de Cappadociens» contre «des Cappadociens»; au contraire, la mention attendue de l'ensemble des Cappadociens s'accorde mieux, dans ce cas, de l'omission de τῶν que la mention d'une fraction seulement du pays<sup>6</sup>, qui demanderait une précision telle que τινῶν ou τῶν ἐνταῦθα. On doit se demander d'autre part si Timadès est présenté comme le «souverain» des Cappadociens ou comme le «conducteur» d'une opération exécutée avec les Cappadociens, au sens où Hirschfeld lui prêtait par conjecture le rôle d'un conquérant ou d'un colonisateur. Le doute,

4 Voir J. Boardman, *The Greeks Overseas* (Harmondsworth 1964) 266sq.

5 Cf. Plut. *Lucull.* 19, 7 et G. Glotz, *Histoire grecque* 2, 211.

6 On comparera là-dessus Thuc. 1, 1, 1 Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραψε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων et 2, 1, 1 Ἀρχεται δὲ ὁ πόλεμος ἐνθένδε ἡδη Ἀθηναίων καὶ Πελοποννησίων: il y a spécification dans le premier cas par référence implicite à l'événement, absence de spécification dans le second, où l'accent tombe sur ἐνθένδε ἡδη.

ici, ne se justifiera pas: le mot ἄρχων s'applique normalement à la fonction comme telle, politique ou militaire, et non à son exercice, selon l'hypothèse de Hirschfeld, qui s'exprimerait en l'occurrence par Καππάδοκας ἄγοντα ou une locution analogue. Mais s'il faut opter en définitive pour un Timadès gouvernant la Cappadoce, à quelque titre que ce soit, on voit aussitôt que l'apparence grecque de ce nom crée un paradoxe et nécessite de ce fait de nouvelles considérations.

Attesté ici pour la première fois<sup>7</sup>, Timadès a, en effet, l'apparence d'un nom grec. Formé sur τιμή comme Ἀρετάδ[ας], attesté à Corinthe à date archaïque, sur ἀρετά<sup>8</sup>, il appartient à une famille relativement restreinte de noms à laquelle on ne peut rattacher, si l'on s'en tient à l'inventaire du «Rückläufiges Wörterbuch der griechischen Eigennamen» de F. Dornseiff et B. Hansen (Berlin 1957), que Λυπάδας, Νικάδας, assez fréquent à l'époque hellénistique, et Χαρμάδας, dérivés respectivement de λύπα, νίκα et χάρμα. En revanche, Νεοτιμάδας (IG XII 9, 819) renvoie comme patronyme à Νεότιμος et ne saurait constituer une confirmation sur l'appartenance grecque de Τιμάδης. Sans représenter à proprement parler un pis-aller, celle-ci ne s'impose pas avec évidence et à tout le moins ne condamne pas d'avance d'autres hypothèses. L'hypothèse d'un nom mède ou perse, qui s'accorde avec le fait de la conquête de la Cappadoce par Cyaxarès en 585 et de sa transformation en satrapie sous la domination perse, peut être écartée avec confiance: le nom de Timadès est étranger à l'onomastique iranienne<sup>9</sup>; au surplus, il ne figure pas dans la liste à peu près complète des satrapes de la Cappadoce à partir de la réforme de Darius en 522<sup>10</sup>. Antérieurement à l'arrivée des Mèdes, mais sans remonter

<sup>7</sup> CIG III 5458 (Akrai en Sicile, époque archaïque) Τιμάδου, génitif dorien, procède évidemment de Τίμαδος, mais la lecture de l'inscription perdue a été justement mise en doute et corrigée en Χιμάρου, qui a pour garant le nom du père d'Epicharme, par Roehl dès IG XIV 227 d'après le dessin conservé. La reprise de la leçon Τιμάδου proposée par M. Guarducci, Annuario della Scuola Archeologica di Atene 27/9 (1949/51) 104, au nom d'une interprétation de l'inscription par l'alphabet locrien et non par l'alphabet corinthien aboutit à ce qu'il faut bien appeler un nom impossible.

<sup>8</sup> IG IV 304 (Corinthe), lecture correcte de F. Bechtel, *Die Personennamen im vierten Bande der Inscriptiones Graecae, Genethliakon für Carl Robert* (Berlin 1910) 76, pour Ἀρητάδ[ας]. On notera que toutes les attestations des exemples cités sont doriennes et macédoniennes, comme si -η n'avait pas entraîné -άδης comme -α entraînait -άδας. Mais la possibilité d'une dérivation Τίμων > Τιμάδης sur le modèle de Σίμων > Σιμάδης reste ouverte, de quelque manière qu'on l'explique (cf. E. Schwyzer, *Griechische Grammatik* 1, 509).

<sup>9</sup> «Ce n'est pas (presque sûrement pas) un nom perse», m'écrit Georges Redard, que je remercie ici de sa collaboration, confirmant le sentiment qu'inspire la lecture de F. Justi, *Iranisches Namenbuch* (Marburg 1895) et de M. Mayrhofer, *Onomastica Persepolitana* (Wien 1973).

<sup>10</sup> Voir P. Krumbholz, *De Asiae Minoris satrapis Persicis* (Lipsiae 1883) avec les compléments de Th. Nöldeke dans son compte-rendu des Gött. Gel. Anz. 1884, 290–300, et de C. F. Lehmann-Haupt, RE s.v. *Satrap* (1923) 86–111. Ce dernier conjecture d'autre part que le titre existait avant la réforme administrative de Darius, bien qu'il apparaisse pour la première fois en vieux perse sur l'inscription royale de Béhistoun et, en grec, indirectement chez Hérodote, 1, 192, 2

jusqu'aux Hittites, la Cappadoce, du moins la partie de la Cappadoce voisine d'Amisos et toute la rive orientale de l'Halys, avait été soumise depuis le troisième tiers du VIIIe siècle, sous le dernier ou les derniers Midas, à la Phrygie. Puis, dès 685 peut-être<sup>11</sup>, les Cimmériens en occupent le territoire et s'y maintiennent au moins jusqu'à la date à laquelle Alyatte monte sur le trône de Lydie, soit en 617. Celui-ci les aurait expulsés ἐκ τῆς Ἀσίας, si l'on en croit Hérodote, 1, 16, 1–2<sup>12</sup>, c'est-à-dire qu'il les refoule jusqu'à l'Halys, où il établit la frontière orientale de son royaume en 585, d'entente avec Cyaxarès. L'inexistence d'un réel pouvoir cimmérien en Asie Mineure pendant tout le temps de l'invasion et la persistance de dynastes phrygiens à l'est de l'Halys attestée par la continuité de l'art monumental et des habitats urbains autoriseraient l'hypothèse d'un Timadès phrygien, mais elle est contredite comme l'hypothèse iranienne par les évidences onomastiques actuelles<sup>13</sup>. Il ne reste dès lors que deux possibilités raisonnables, celle d'un nom cimmérien et celle d'un nom cappadocien, l'une et l'autre invérifiables dans l'état actuel de nos connaissances<sup>14</sup>.

Mais une fois établi que ce nom n'est ni celui d'un dynaste phrygien, ni celui d'un satrape perse, données qui réduisent l'enquête à la période de la domination mède, entre le début du VIe siècle et 555, il importe moins d'identifier la nationalité de Timadès que de se demander sous quel régime vivaient

σατραπηίη (mais en 4, 166, 1 ὑπαρχος), puis directement chez Xénophon, *Cyr.* 7, 4, 2 σατράπης (mais *Anab.* 7, 8, 25 ἄρχων). Comme celles attestées dans toutes les langues autres que le vieux perse, la forme grecque procède d'un modèle mède parallèle au vieux perse mais pas nécessairement antérieur, ainsi que l'a démontré en dernier lieu R. Schmitt, *Der Titel «Satrap»*, dans *Studies in Greek, Italic and Indo-European Linguistics offered to Leonard R. Palmer* (Innsbruck 1976) 373–390.

11 Date archéologique proposée par E. Akurgal, *Die Kunst Anatoliens von Homer bis Alexander* (Berlin 1961) 118sq., après une estimation plus basse à 676 fondée également sur l'archéologie et correspondant à la chronologie de Julius Africanus, dans *Phrygische Kunst* (Ankara 1955) 123–125. H. Kaletsch, *Zur lydischen Chronologie*, *Historia* 7 (1958) 32, était descendu pour sa part jusqu'à 670 environ sur la base des heurts entre Cimmériens et Assyriens de 679 et 673 attestés par la chronique d'Asarhaddon, les jugeant antérieurs à l'invasion de la Phrygie.

12 Le fait est confirmé par Polyen, 7, 2, 1; voir cependant à ce sujet les réserves de Kaletsch, art. cit. 36–38, qui estime que les Cimmériens, installés vraisemblablement en Cappadoce, ont évacué l'Asie Mineure de leur propre mouvement après y avoir exercé leurs ravages. En tout état de cause, Alyatte ne les poursuit pas au delà de l'Halys.

13 De l'avis d'Olivier Masson, à l'obligeance de qui je dois cette information.

14 En fait de noms cimmériens, celles-ci se limitent aux trois noms royaux Lygdamis, Šandakšatra et Téispès, mais on se risquera à évoquer aussi des noms scythes tels qu' Ἀρμάδης à Panticapée au IVe siècle av. J.-C. (IOSPE IV 215) et, pour leur suffixe, Θαγμασάδας et Ὀκταμασάδης chez Hérodote, 4, 59, 2 et 80, 1. Quant aux Cappadociens, chez qui la tradition antique distinguait au moins deux langues différentes (voir les témoignages réunis par L. Franck, *Sources classiques concernant la Cappadoce*, *Revue hittite et asianique* 24, 1966, 91–94), on ignore tout de leur onomastique, sans doute tributaire des apports urartéen et phrygien, voire hittite malgré l'abandon apparent du haut plateau anatolien pendant les quatre siècles qui vont, selon E. Akurgal, *Phrygische Kunst* 121, de 1180 environ aux premières décennies du VIIIe siècle.

alors, en fait, les Cappadociens. La deuxième colonisation d'Amisos, en effet, dépendait nécessairement des conditions politiques locales puisqu'elle a bénéficié, Théopompe le souligne, du soutien du maître de la Cappadoce. Dans la Cyropédie, en 1, 5, 2 et 2, 1, 5, Xénophon évoque un roi des Cappadociens, Aribaeos, payant tribut à Cyaxarès, mais indépendant sur son territoire. Les fondations de Sinope et d'Amisos par Milet, que les indices archéologiques invitent à dater respectivement de la fin du VIIe siècle et des premières années du VIe<sup>15</sup>, et celle de Trapézonte par Sinope à la même époque montrent que l'effondrement du royaume de Grande Phrygie avait rendu aux gouvernements locaux autonomie et liberté d'action. Réhabiliterait-on même avec R. Drews les sources littéraires datant les fondations de Sinope et de Trapézonte en plein VIIIe siècle contre la démonstration par l'archéologie, parce que lacunaire et uniquement négative<sup>16</sup>, les témoignages cette fois conjugués de l'archéologie et de la littérature suffisent à certifier que jusqu'à l'arrivée des Perses, soit 559 selon Hérodote, 1, 214, 3, ou 555/4 selon la chronique de Nabonide<sup>17</sup>, l'absence d'une domination étrangère structurée a favorisé dans le cas d'Amisos l'expansion coloniale et les échanges commerciaux dans la région du littoral cappado-cien.

C'est ici le lieu de rapprocher du texte restauré de Strabon l'autre témoignage littéraire relatif à la fondation d'Amisos, les vers 956 à 959 selon le compte de Diller (917 à 920 selon les précédents éditeurs qui ne disposaient pas encore du *Vatopeditanus* 655)<sup>18</sup> de la *Périégèse iambique* attribuée au *Pseudo-Scymnos*:

Ἀμισὸς πόλις ἐν τῇ Λευκοσύρων γῇ κειμένη,  
(Μιλησίων καὶ) Φωκαέων ἀποικίᾳ·  
τέτταρσι πρότερον ἔτεσιν οἰκισθεῖσα γὰρ  
τῆς Ἡρακλείας ἔλαβ' Ἰωνικὴν κτίσιν.

15 Sinope seule a fait l'objet de fouilles systématiques et de publications, et encore ne s'agit-il que de ses nécropoles (bibliographie chez C. M. Danoff, RE s.v. *Pontus Euxinus*, 1962, 1062sq.). L'exploration d'Amisos n'a commencé que très récemment (voir les rapports d'U. Bahadir Alkim, *Anatolian Studies* 23, 1973, 62–65 et 24, 1974, 50–53). On n'a rien entrepris encore à Trapézonte. Les dates basses proposées ici sont celles de Boardman, op. cit. 266sq., aujourd'hui contestées (voir la note suivante); elles se fondent comme les arguments de ses adversaires sur le témoignage d'Akurgal, *Phrygische Kunst* 119sq., à propos de Sinope, clé du système chronologique.

16 *The Earliest Greek Settlements on the Black Sea*, JHS 97 (1977) 1–31. Avant que Boardman ne publiait les thèses contre lesquelles cet article réagit, A. J. Graham avait déjà relevé l'insuffisance des arguments archéologiques dans *The Date of the Greek Penetration of the Black Sea*, Bull. Inst. Class. St. 5 (1958) 31–33: la céramique funéraire ne livre qu'un *terminus a. q.*

17 Sur cette différence, voir R. Drews, *The Fall of Astyages and Herodotus' Chronology of the Eastern Kingdoms*, Historia 18 (1969) 1–11.

18 *The Tradition of the Minor Greek Geographers* (Lancaster, Pennsylvania, 1952) 174. Rappelons que cette partie de la *Périégèse* ne nous est connue que par les extraits du *Periplus Ponti Euxini*, dont Diller a procuré dans le même ouvrage, pp. 102–146, pour la première fois

Avec Jacoby ad FGrHist 115 F 389 et bien d'autres, Diller juxtapose cette notice à celle de Théopompe, concluant explicitement à lui en attribuer la paternité et en tirant par voie de conséquence, à l'exemple de F. Bilabel, les mots Μιλησίων καὶ pour réparer la lacune du vers 957<sup>19</sup>. Nous verrons à l'instant ce qu'il en faut penser. En ce qui concerne la mention des Phocéens, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, elle fixe à 540, date de la prise de leur ville par les Perses, le *terminus a. q.* de leur installation à Amisos, tandis que le calcul relatif à la fondation d'Héraclée, accomplie selon le vers 1019 (975) de la même Périégèse καθ' οὓς χρόνους ἐκράτησε Κῦρος Μηδίας, soit en 559 ou 555/4 selon qu'on suit Hérodote ou Nabonide, précise la date de 563/2 ou 559/8. Nous voilà loin des premières années du VIe siècle bien attestées par les vestiges archéologiques, mais retranchons le supplément Μιλησίων καὶ et relisons les quatre vers: il y est dit seulement qu'Amisos *reçut* une fondation ionienne par un établissement de Phocéens. Les termes οἰκίζειν et κτίσις sont compatibles avec l'idée d'un nouvel apport de colons pour autant qu'il y ait extension du territoire habité et construit, comme on le voit, par exemple, chez Thucydide, 6, 4, 5–6 à propos de la seconde colonisation de Zanclé (οἰκίζειν) et chez Hérodote, 1, 168, 1 à propos de la seconde colonisation d'Abdère (κτίζειν). Or ἐπαυξῆσαι dans la notice restaurée de Théopompe évoque précisément cela et la conclusion, dès lors, se dégage d'elle-même: au cours des dernières années de la domination des Mèdes, quatre ans avant la chute d'Astyage, alors que la Cappadoce ou tout au moins la partie de la Cappadoce autrefois sous domination phrygienne jouissait d'une relative autonomie de fait, le maître réel du pays, un certain Timadès d'origine indéterminée, peut-être un Grec, octroie aux Phocéens un nouveau territoire à Amisos et le droit d'y installer une colonie. En restituant avant Φωκαέων ἀποικία, dans le texte fragmentaire du Pseudo-Scymnos emprunté aux citations du Périple du Pont-Euxin, non pas Μιλησίων καὶ seulement, mais un ou deux vers de plus consacrés à l'histoire de la première colonisation de la cité par les Milésiens, on expliquera mieux le rôle de γάρ au vers 958 (919), qui ne peut s'appliquer qu'à la colonisation phocéenne, et l'on rétablira plus rigoureusement le parallélisme des deux notices, celle de la Périégèse et celle de Strabon<sup>20</sup>.

l'édition complète augmentée des pages du *Vatopeditanus*. Celles-ci ne se trouvaient encore qu'en édition séparée chez C. Müller, *Fragmenta Historicorum Graecorum* 5, pars prior (Paris 1870) 174–187.

19 *Die ionische Kolonisation*, Philologus, Supplbd. 14, 1 (1920) 29.

20 Bilabel, l.c. et n. 2, avait bien observé que γάρ postulait une lacune plus longue, mais tout en proposant provisoirement Μιλησίων καὶ dans l'idée d'une association des deux métropoles pour une colonisation commune, il se demandait s'il ne valait pas mieux écarter complètement la mention de Milet et ne garder que celle de Phocée. Il notait néanmoins aussi que si l'attestation épigraphique d'une fonction de stéphanéphore à Amisos (J. G. C. Anderson/ F. Cumont/H. Grégoire, *Studia Pontica* 3, Bruxelles 1910, 8 no. 3 et 9 no. 3b) pouvait renvoyer aussi bien à Phocée qu'à Milet, où cette fonction a également existé, le culte d'Apollon

Quant à la confirmation archéologique attendue, sans laquelle les témoignages de l'historiographie resteraient précaires, elle me paraît suffisante pour les deux établissements, si pauvres que soient encore les données à disposition. De la fondation milésienne datent les céramiques grecques «of little after 600» (Boardman 267) retrouvées côté à côté avec les céramiques phrygiennes sur le site phrygien d'Ak Alan à quelque 18 km à l'ouest d'Amisos. Et de l'établissement phocéen datent les tuiles peintes phrygiennes, mais d'inspiration grecque, de Pazarlı, à 95 km au sud-ouest d'Amisos, qu'Akurgal attribue au milieu du VIe siècle et qui marquent le début d'une phase hellénisante de l'art phrygien destinée à couvrir deux générations au moins<sup>21</sup>. Il ne s'agit pas, certes, dans le cas des peintures de Pazarlı, d'un effet évident et direct de l'arrivée des Phocéens, car l'influence grecque se manifeste à la même époque dans d'autres sites de culture phrygienne sans relation avec Amisos, mais d'un signe d'ouverture à la pénétration grecque en Cappadoce de même nature que l'octroi d'une concession aux Phocéens d'Amisos par le roi de ce pays. L'archéologie, au surplus, vérifie aussi l'hypothèse d'un vide politique en Cappadoce sous les Mèdes en ce que la persistance de cités à culture phrygienne vivante et l'apparition de sépultures principales monumentales y attestent non seulement l'absence de toute influence iranienne, mais encore la prépondérance des pouvoirs «municipaux» sur une quelconque autorité royale proprement cappadocienne<sup>22</sup>. Simultanément, l'usage généralisé de l'écriture et de la langue phrygiennes jusqu'au delà de l'Halys, fait nouveau, superpose à la décentralisation politique un phénomène d'unification culturelle d'autant plus remarquable qu'il semble accentuer la césure entre la population phrygienne des villes et le caractère non phrygien des noms de leurs seuls suzerains connus, Timadès cité par Théopompe et Aribaeos cité par Xénophon. On en vient donc à se représenter finalement l'ἄρχων Καππαδόκων sous régime mède comme un roi jouissant, au tribut près, d'une complète indépendance, mais n'exerçant en fait sur son territoire qu'une autorité restreinte subordonnée aux intérêts, donc aux décisions, des communautés urbaines enrichies par leur situation sur les grandes routes

et non d'Athéna comme divinité tutélaire et les monnaies d'époque impériale jumelant Amisos et Milet font apparaître cette dernière comme la seule fondatrice. L'apparente contradiction disparaît avec la révélation du texte intégral de Strabon: il y a eu deux colonisations séparées par un intervalle de plus de quarante ans, celle des Milésiens précédant celle des Phocéens et méritant par conséquent un traitement historique privilégié.

21 *Phrygische Kunst* 51–55, 79–80, 126.

22 Akurgal, *Phrygische Kunst* 126, parle à ce sujet de «Kleinfürstentümer». De manière générale, les états puissants n'ont pas admis d'établissements grecs sur leurs côtes et les exceptions sont rares, comme l'a établi A. J. Graham, *Patterns in Early Greek Colonisation*, JHS 91 (1971) 35–47. F. Cumont, op. cit. 1 (voir note 20), à n'en pas douter, postulait cette règle quand il conjecturait à propos du second événement de l'histoire d'Amisos relaté par le passage lacunaire de Strabon: «Un satrape de Cappadoce s'empara de celle-ci.» En effet, il ne pouvait imaginer qu'un satrape eût favorisé une nouvelle colonisation.

venant d'Ionie et près des ports fondés par Milet. La valeur de l'information arrachée aux débris du palimpseste de Strabon se mesurant à l'étendue du contexte qu'elle éclaire et qui, par réflexion, l'explique, ces dernières considérations mériteraient d'être développées. Mais c'est là tâche d'historien et l'on voudra bien comprendre qu'elles doivent se borner ici à esquisser l'horizon du texte interprété, sans pousser plus avant son exploration.